

RAPPORT N° 514 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 19 OCTOBRE 2025

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 11 au 18 octobre 2025. Il documente les cas de violations des droits de l'homme commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, quatre (4) personnes ont été assassinées dans les provinces de Bujumbura et de Gitega, dont deux victimes périses lors d'une attaque à la grenade qui a également fait deux (2) blessés graves dans la province de Bujumbura.

Le rapport mentionne également le cas d'un (1) membre du parti CDP (Conseil des Patriotes) qui a été enlevé alors qu'il se trouvait dans un cachot de police dans la province de Burunga.

1. Violation du droit à la vie

- Le samedi 11 octobre 2025, dans la matinée, le corps sans vie d'un homme identifié sous le nom de Gabriel Sinzumunsi a été retrouvé pendu à l'aide d'une corde à la charpente de sa maison située sur la colline de Mungwa, dans la commune et province de Gitega.

Selon des témoins oculaires, les circonstances exactes de sa mort demeurent inconnues. Des habitants de la colline de Mungwa estiment qu'il pourrait s'agir d'un meurtre maquillé en suicide, soupçonnant que la victime aurait été tuée ailleurs puisque son corps aurait été ramené à son domicile pour brouiller les pistes d'une éventuelle enquête.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête immédiate, impartiale et approfondie afin de déterminer les circonstances exactes de la mort de Gabriel Sinzumunsi, identifier les auteurs, les traduire en justice et les sanctionner conformément à la loi.

-Le lundi 13 octobre 2025, dans la soirée, aux alentours de 19 heures, une attaque à la grenade a coûté la vie à un homme nommé Ismaël Havyarimana (72 ans) et à son petit-fils, tandis que son épouse Emélyane Ndagijimana (60 ans), ainsi qu'un autre de leurs petits-fils ont été grièvement blessés. L'explosion s'est produite au domicile des victimes situé sur la sous-colline de Buringa, colline de Gasenyi, zone de Buganda, commune de Bukinanyana, dans la province de Bujumbura. Selon des membres de leur famille, les victimes étaient réunies devant leur maison pour savourer ensemble la fraîcheur vespérale lorsqu'une détonation assourdissante a retenti, plongeant le voisinage dans la panique. Le chef de famille est décédé sur le coup, tandis que son épouse et deux de leurs petits-fils ont été grièvement blessés par des éclats. Les blessés ont été évacués d'urgence vers un hôpital de Bujumbura, mais l'un des enfants a malheureusement succombé à ses blessures en cours de route.

Des habitants de Buringa estiment qu'il s'agirait d'un crime prémédité, affirmant avoir aperçu, deux jours avant l'attaque, des hommes armés vêtus de manteaux rôdant autour de la propriété des victimes. Des autorités administratives locales évoquent un possible règlement de comptes lié à un conflit foncier sur un terrain avec des proches car Ismaël Havyarimana aurait déjà échappé à trois tentatives d'assassinat avant l'attaque fatale.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête immédiate, approfondie et impartiale pour identifier les auteurs de ce crime, afin qu'ils soient traduits devant la justice et punis conformément à la loi.

-Le mardi 14 octobre 2025, dans la matinée, le corps sans vie d'une femme âgée de 88 ans, identifiée sous le nom de Véronique Mundanikure,, a été retrouvé à environ 20 mètres de son domicile situé sur la colline de Rushanga, commune de Bugendana, dans la province de Gitega.

Selon des témoins oculaires, Véronique Mundanikure aurait été sauvagement poignardée par des individus non encore identifiés. Le corps de la victime a été enterré le même jour sur la décision des autorités administratives, après le constat de l'officier de police judiciaire (OPJ) en charge du dossier pénal.

SOS-Torture Burundi demande l'ouverture d'une enquête minutieuse et approfondie afin de découvrir les auteurs de l'assassinat de Véronique Mundanikure et de les sanctionner conformément à la loi.

2. Cas d'enlèvement ou de disparition forcée

- Le samedi 11 octobre 2025, aux alentours de 5 heures du matin, des policiers du commissariat communal de police de Kibago dans la commune de Makamba de la province de Burunga ont enlevé Bosco Ntakirutimana surnommé Rubabwa du cachot de ce commissariat et l'ont conduit vers une destination inconnue.

Selon des membres de sa famille, Bosco Ntakirutimana, originaire de la colline et commune de Kigabo (dans l'ancienne province de Makamba), est un ancien militaire démobilisé des Forces Armées Burundaises (FAB) et responsable du parti CDP (Conseil des Patriotes) chargé de la mobilisation politique et du recrutement. Il avait été arrêté pour la première fois le lundi 6 octobre 2025 par des Imbonerakure qui l'accusaient d'avoir tenu des propos au téléphone incluant le mot « *Kirapanze* » (« les choses sont en ordre »). Ces Imbonerakure l'ont ensuite conduit devant le commissaire communal de Kibago. Bosco Ntakirutimana lui a expliqué qu'il parlait avec son beau-frère à propos d'une parcelle située à Jimbi, à laquelle il avait déjà trouvé un client qui avait même déjà versé un acompte.

Malgré ces explications, des policiers de Kibago l'ont arrêté de nouveau le vendredi 10 octobre 2025 au marché de Jimbi à Kibago. Des personnes présentes ont vainement tenté de résister à son arrestation parce qu'il subissait une injustice. Ces policiers l'ont finalement conduit au cachot du commissariat de Kibago, d'où il a été

exfiltré le lendemain matin vers une destination inconnue. Des membres de sa famille se sont rendus au commissariat communal de la police à Kibago pour s'enquérir du sort de Bosco Ntakirutimana et on leur a répondu qu'il avait été transféré au cachot du commissariat de Makamba. Ils se sont aussitôt rendus à ce commissariat, y compris dans tous les cachots de Makamba, pour le rechercher, mais ils n'ont pas pu le retrouver.

SOS-Torture Burundi appelle aux autorités policières de Makamba de révéler le sort de Bosco Ntakirutimana et le lieu de sa détention ainsi que de procéder à sa libération immédiate.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.